



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

réglementation

Question écrite n° 102965

Texte de la question

Mme Françoise de Panafieu attire l'attention de M. le ministre du budget, des comptes publics, de la fonction publique et de la réforme de l'État sur le mécénat de compétences. Le mécénat de compétences permet la mise à disposition de collaborateurs volontaires d'entreprises, pendant les heures de travail, auprès de structures d'intérêt général. Ce dispositif permet à des entreprises de proposer à leurs salariés des projets motivants afin de recréer du lien en interne tout en bénéficiant au développement de l'économie solidaire. Malheureusement, le régime fiscal n'est pas incitatif et constitue un frein au développement de cette pratique. Elle lui demande si, en cette année européenne du bénévolat et du volontariat, le Gouvernement entend modifier le régime fiscal du mécénat de compétences afin de le dynamiser.

Données clés

Auteur : [Mme Françoise de Panafieu](#)

Circonscription : Paris (16^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 102965

Rubrique : Entreprises

Ministère interrogé : Budget, comptes publics, fonction publique et réforme de l'État

Ministère attributaire : Économie, finances et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 mars 2011, page 2607

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)